

# Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie

39 (2005)

Varia

Irène Passeron

## Un traité entre Diderot et Le Breton

Sur les extraits de mémoires de l'Académie des sciences dans l'Encyclopédie

### Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

**revues.org**

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

### Référence électronique

Irène Passeron, « Un traité entre Diderot et Le Breton », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie* [En ligne], 39 | 2005, mis en ligne le 05 décembre 2008, Consulté le 06 février 2012. URL : <http://rde.revues.org/index4122.html>

Éditeur : Société Diderot

<http://rde.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://rde.revues.org/index4122.html>

Document généré automatiquement le 06 février 2012. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

Tous droits réservés

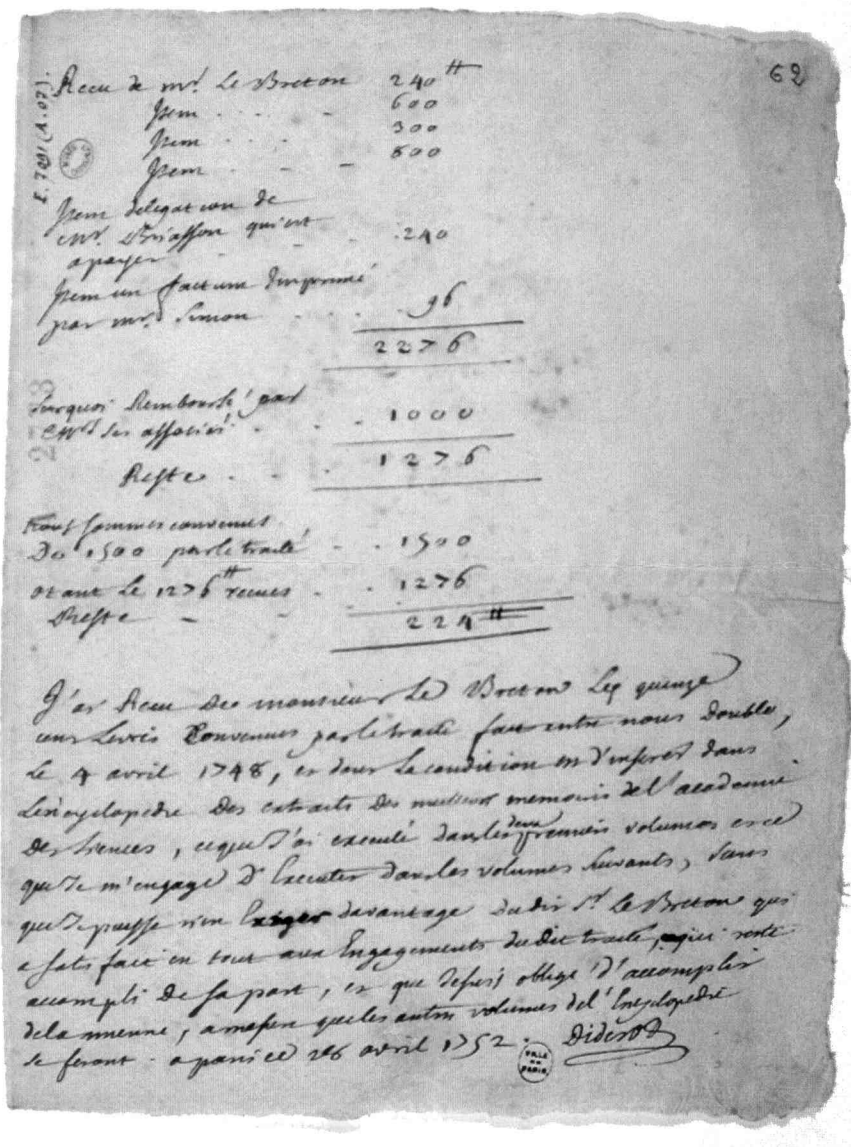
Irène Passeron

# Un traité entre Diderot et Le Breton

Sur les extraits de mémoires de l'Académie des sciences dans l'*Encyclopédie*

Pagination originale : p. 179-182

- 1 Nous publions cet autographe de Diderot, qui nous semble inédit, ou tout au moins dont nous n'avons pas trouvé trace de publication ni d'utilisation dans les études sur l'origine et les débuts de l'*Encyclopédie*.
- 2 Il s'agit d'un folio isolé, appartenant au fond des manuscrits de la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris, sous la cote Ms 3050, f. 62. Nous remercions la conservatrice, mme Maryse Goldemberg, de nous avoir facilité la consultation des manuscrits de la BHVP et de nous autoriser à reproduire celui ci.
- 3 Les « droits de trouvaille », dont l'*Encyclopédie* (XVI, 718b) rappelle qu'ils sont « la part qui appartient à ceux qui ont trouvé ou sauvé des marchandises perdues » reviennent à Jean-Daniel Candaux dont les talents de trouveur ne seront jamais assez loués.



Bibliothèque historique de la Ville de Paris, Ms 3050, f. 62

Reçu de Mr. Le Breton.....	240 #
----------------------------	-------

Item.....	600
Item.....	300
Item.....	800
Item delegation de Mr Briasson qui est	
a payer.....	240
Item un factum imprimé.....	
par Mr. Simon.....	96
	<u>2276</u>
Surquoi Remboursé par	
Mrs ses associés .....	1000
Reste.....	1276
nous sommes convenus	
De 1500 par le traité.....	1500
Otant le 1276 # reçues.....	<u>1276</u>
Reste.....	224#

J'ai Recu de monsieur Le Breton les quinze cent Livres convenues par le traité fait entre nous Double, le 4 avril 1748, et dont la condition est d'insérer dans l'encyclopedie des extraits Des meilleurs memoires de l'academie Des sciences, ce que j'ai executé dans les <sup>deux</sup> premiers volumes et ce que Je m'engage D'Executer dans les volumes suivants, sans que Je puisse n'en exiger davantage du dit S<sup>r</sup> Le Breton qui a satisfait en tout aux Engagements du dit traité, qui reste accompli de sa part, et que Je suis obligé d'accomplir de la mienne, a mesure que les autres volumes de l'Encyclopedie se feront. a paris ce 26 avril 1752.

Diderot

- 4 On sait que Louis-Philippe May a apporté en 1938 à la recherche une source précieuse, le « Livre des délibérations » et le « Livre des dépenses et recettes » des éditeurs de l'Encyclopédie, conservés aux Archives Nationales (publiés dans la *Revue de Synthèse*, en février, avril, juin, octobre et décembre 1938). On sait aussi qu'après une tentative avortée de contrat pour la traduction de la *Cyclopaedia* de Chambers avec Sellius et Mills, le libraire Le Breton s'était associé les libraires Briasson, David l'aîné et Durand pour signer avec l'abbé de Gua de Malves, traité conclu le 27 juin 1746, par-devant D'Alembert et Diderot, appelés comme témoins. On sait que l'académicien Gua de Malves éliminé, les libraires confièrent le 16 octobre 1747 la direction de l'ouvrage à D'Alembert, membre de l'Académie des sciences depuis 1741, et à Diderot, qui n'en sera jamais membre. On s'attend donc à trouver dans ce qui n'était au départ que la traduction en français de la *Cyclopaedia* de Chambers en deux volumes et qui devient l'*Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences des arts et des métiers*, par une société de gens de lettres, en 17 volumes, de nombreux renvois aux *Mémoires de l'Académie des sciences* (dont le titre exact est *Histoire de l'Académie royale des sciences avec les mémoires de mathématiques et de physique*). On sait également que les planches de l'*Encyclopédie* déclenchèrent une affaire plus tardive avec l'Académie des sciences, lors de la dénonciation de Patte à l'*Année littéraire* en 1759.
- 5 Mais il ne semble pas que ce traité explicitant l'apparition d'extraits des *Mémoires*, moyennant une somme forfaitaire payée à Diderot, ait été connu (ni Proust, *Diderot et l'Encyclopédie*, chap. « La fortune de Diderot », ni Wilson dans sa biographie de Diderot, ni Roth dans la *Correspondance* n'y font allusion).
- 6 Le « Livre des délibérations », qui commence le 18 octobre 1745, avec la copie du Traité de société entre les libraires, fait état régulièrement de leurs transactions, en particulier du traité signé avec l'abbé de Gua de Malves, en date du 27 juin 1746. Ce traité spécifiait que l'abbé devait compléter les traductions existantes, les augmenter ou le faire faire par des « personnes capables », dites aussi « d'un mérite distingué » qui seraient désignées par une marque distinctive, et enfin étendre « la partie des arts par préférence » (par opposition aux sciences, donc). De Gua était aussi chargé de faire faire, à ses frais, les dessins des planches qui devaient compléter celles existantes et constituer le dernier volume de l'ouvrage. Pour tout ce travail, 18.000 livres lui seraient payées par mensualités et les *Dictionnaires* nécessaires

- fournis. Ce traité, résilié le 3 août 1747 avec de Gua de Malves, est remplacé par un traité du 16 octobre avec Dalember[t] devant recevoir 3000 livres et Diderot devant en recevoir 7200.
- 7 À la date du 16 février puis du 5 avril 1748, les libraires remettent de l'argent en caisse pour subvenir aux dépenses. De mention du traité entre Le Breton et Diderot, point. Rien non plus sur l'accord du 26 avril 1752.
- 8 Plus précisément encore, si l'on examine le livre de comptes, qui recense, au jour le jour, ce qui est versé, à qui et pourquoi, on voit que les sommes mentionnées comme reçues de Le Breton (240, 600, 300, 800 livres, puis le solde de 224 livres), n'apparaissent jamais, à quelque date que ce soit. En effet, Diderot touchait des libraires des mensualités de 144 livres, jusqu'en 1751, puis des trimestres de 500 livres et des sommes variables à la sortie de chaque volume. Quelques montants différents apparaissent, mais pas ceux mentionnées sur ce reçu.
- 9 Il semble donc qu'il faille prendre au pied de la lettre ce qu'écrit Diderot : « le traité fait entre nous Double, le 4 avril 1748 », à savoir un traité indépendant des affaires de la Compagnie et indépendant de D'Alembert.
- 

### ***Pour citer cet article***

#### Référence électronique

Irène Passeron, « Un traité entre Diderot et Le Breton », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie* [En ligne], 39 | 2005, mis en ligne le 05 décembre 2008, Consulté le 06 février 2012. URL : <http://rde.revues.org/index4122.html>

#### Référence papier

Irène Passeron, « Un traité entre Diderot et Le Breton », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, 39 | 2005, 179-182.

---

### ***Droits d'auteur***

Propriété intellectuelle

---

***Licence portant sur le document*** : Propriété intellectuelle